



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. **Débitrice: LS BAT Sàrl**, de siège social à, 1955 Chamoson
2. **Délai pour contester l'état de collocation:**
20 jours après la publication
3. **Délai pour contester l'inventaire:**
10 jours après la publication
4. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée, sont déposés à l'Office des Faillites du district de Conthey dès le 24 avril 2015 :
 - 1.L'inventaire ;
 - 2.L'état de collocation ;
 - 3.La décision de l'administration de la faillite :
 - de ne pas introduire action en responsabilité contre les fondateurs et les organes de la société au sens de l'art. 827 CO ;Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :
 - 1.Porter plainte contre les opérations d'inventaire.Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :
 - 2.Intenter action contre l'état de collocation ; sinon, il sera accepté (art. 250 LP) ;
 - 3.Se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite
 - de renoncer à introduire action en responsabilité selon l'art. 827 CO.Au cas où la majorité des créanciers accepterait la proposition de l'administration de la faillite ; chaque créancier pourra demander, dans le même délai péremptoire de 20 jours, la cession des droits de la masse (art. 260 LP) ;
Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des Faillites du district de Conthey.
But social : La gestion de projets immobiliers, le commerce d'immeubles, soit l'achat, la vente et la location d'objets mobiliers et immobiliers tant en Suisse qu'à l'étranger. Elle peut également effectuer pour son compte ou pour le compte de tiers tous travaux de constructions et de rénovations d'immeubles. Elle peut également effectuer toutes autres opérations

mobilières, financières et commerciales en rapport direct ou indirect avec son but social.

Office des faillites du district de Conthey
R. Vergère, préposé
1963 Vétroz

02101717

